

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 787

présenté par

M. Larrivé, M. Bonnot, Mme Dalloz, M. Dhuicq, Mme Marianne Dubois, M. Ginesy, M. Giran,
Mme Guégot, Mme Péresse, M. Quentin, M. Taugourdeau et Mme Zimmermann

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.